

CATÉGORIE

☐ A

☐ B

☐ C



**DÉSIGNATION D'UN AGENT
CONTRACTUEL EN DÉCHARGE
D'ACTIVITÉ INCOMPATIBLE
AVEC LES NÉCESSITÉS DE
SERVICE**

Références :

- Article 20 du décret n° 85-397 du 3 avril 1985

Rappel :

Les organisations syndicales désignent les agents bénéficiaires des décharges d'activité de service parmi leurs représentants en activité dans le périmètre du ou des comités techniques pris en compte pour le calcul du contingent concerné. Elles en communiquent la liste nominative à l'autorité territoriale et, dans le cas où la décharge d'activité de service donne lieu à remboursement des charges salariales par le centre de gestion, au président du centre de gestion.

Si la désignation d'un agent est incompatible avec la bonne marche du service, l'autorité territoriale motive son refus et invite l'organisation syndicale à porter son choix sur un autre agent. La commission consultative paritaire compétente doit être informée de cette décision.

Cadre réservé au Centre de Gestion

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

COLLECTIVITÉ :

NOM et PRÉNOM DE L'AGENT :

DATE DE NAISSANCE :/...../.....

SITUATION ACTUELLE DE L'AGENT

CATÉGORIE ☐ A ☐ B ☐ C

NATURE ET DURÉE DU CONTRAT EN COURS : ☐ CDI ☐ CDD minimal de 6 mois ☐ CDD reconduit sans interruption depuis au moins 6 mois

GRADE (éventuel) ou EMPLOI OCCUPÉ :

INDICE BRUT – INDICE MAJORÉ (éventuel) :

ANCIENNETÉ TOTALE (dans la collectivité) :

Visa de l'Autorité Territoriale :

Fait à :

Le :/...../.....

Signature

PIÈCES A FOURNIR

☐ DÉCISION DE L'ORGANISATION SYNDICALE DÉSIGNANT L'AGENT BÉNÉFICIAIRE DE LA DÉCHARGE

☐ RAPPORT CIRCONSTANCIÉ DE LA COLLECTIVITÉ MOTIVANT SON REFUS ET JUSITIFIANT L'INCOMPATIBILITÉ DE LA DÉSIGNATION DE L'AGENT AVEC LES NÉCESSITÉS DE SERVICE

☐ TOUT ÉLÉMENT D'INFORMATION UTILE

À DÉFAUT DE TRANSMISSION DE L'ENSEMBLE DES PIÈCES OU ENVOI DES ÉLÉMENTS APRÈS LA DATE LIMITE, LE DOSSIER NE POURRA ÊTRE PRÉSENTÉ EN SÉANCE

CADRE RÉSERVÉ AU CENTRE DE GESTION

Avis de la Commission Consultative Paritaire – SÉANCE DU/...../.....